

<i>For use by the Swiss tax office</i>		R-GB 15 (864)
SR-D	Claim No	Date received

**United Kingdom/Switzerland Double Taxation Convention (SI 1978 Number 1408 and Protocols)
Claim to payment of United Kingdom tax credit**

This form is for use by a Swiss company receiving DIVIDENDS from a UK company, where the Swiss company either alone or together with one or more associated companies controls, directly or indirectly, at least 10 per cent of the voting stock of the UK company paying the dividends.

- **Please complete the English and both copies of the French version of this form.** The French form is a direct translation from the English text. Use the **Guidance Notes for form Switzerland/Direct Investor Company/Credit** to help you.
- Give **ALL** the information asked for in the form and Guidance Notes and **attach supporting documents** as requested. Attach the **tax credit certificates** (originals not photocopies).
- If you need more room, attach a separate sheet. Remember to sign the **declaration** in Part B giving details of the capacity in which you sign.
- **See Guidance Note 5 about where to send the completed form.**
Note: In making this claim, you are consenting to the Administration fédérale des contributions certifying to the UK Inland Revenue that the company is resident in Switzerland for the purposes of Swiss tax. See Guidance Note 3.

- If you need help with this form, please write to **Inland Revenue – Centre for Non-Residents, Fitz Roy House, PO Box 46, Nottingham, England NG2 1BD.** Or phone us during UK office hours, Monday to Friday. Our number is **+ 44 115 974 1945** if calling from outside the UK, or **0115 974 1945** if calling from the UK.

Part A Details of the Swiss company and tax adviser (if any)

<p>Full name of the Swiss company</p> <p>_____</p> <p>Full registered address (<i>do not use 'care of' addresses</i>)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Telephone number _____</p> <p>Fax number _____</p> <p>Reference (if any)</p> <p>_____</p>	<p>Details of tax adviser (if any) or other authorised person whom the Centre for Non-Residents may contact about the information given on this form. <i>See Guidance Note 7.</i></p> <p>Name and address of adviser etc.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Telephone number _____</p> <p>Fax number _____</p> <p>Reference (if any) or contact name</p> <p>_____</p>
---	--

Certification of the Cantonal Taxation Authority

We certify that the claimant is a company or concern constituted under Swiss law.

Canton: _____
 Tax office: _____
 Tax year: _____
 Tax reference: _____

Stamp and signature _____ Date _____

For the use of Federal Tax Administration of Switzerland

Signature _____ Date _____

Part 2 Questions about the Swiss company

Please answer the following questions about the Swiss company.

"✓" where appropriate

1 Is it a company created or organised in or under the laws of the Switzerland? Yes No

2 Where is the company's business managed and controlled?

3 Is the company engaged in any trade or business, or does it perform independent personal services, from a permanent establishment or fixed base situated in the United Kingdom? Yes No

If "YES", give full details, including the name and reference number of the UK tax office dealing with the permanent establishment or fixed base. Attach a separate sheet if you need more room.

4 Does the company either alone or together with one or more associated companies control directly or indirectly at least 10% of the voting power in the company(ies) paying the dividend(s)? Yes No

Note: For this purpose two companies are deemed to be associated if one controls directly or indirectly more than 50% of the voting power in the other company or a third company controls more than 50% of the voting power in both of them.

5 Does the company own 1% or more of the class of shares in the UK company paying the dividends? Yes No

If 'Yes', please give the date of acquisition of the shares.

Part C Details of dividend(s) on which payment of tax credit is claimed

Please enter full details of the dividend(s) below. If you are attaching a schedule of the dividends, show the total amounts in the **Totals** boxes **(a)** and **(b)** below.

Remember to attach the original tax credit certificates. See *Guidance Note 4*.

Due date of dividend	Amount and description of shares. Enter <ul style="list-style-type: none"> the number and nominal amount of the shares the full name and address of the UK company paying the dividend 	Amount of dividend paid £	Amount of tax credit, as shown on the tax credit certificate(s) £

TOTALS

(a)		(b)	
------------	--	------------	--

Please see overleaf for Parts D and E.

For official use by the United Kingdom Inland Revenue

Examined _____

Amount paid:

£ _____ :

Authorised _____

CNR Date stamp

Part D Calculating the tax credit payable to the Swiss company (the 'amount payable')

Please use this part of the form to calculate the amount payable. There is an example in *Guidance Note 6*. However, if you wish the Centre for Non-Residents to calculate the amount payable you may go direct to **Part E**.

Enter in box 1 the amount of UK dividend paid (total from column (a) in Part C)

1 £

Enter in box 2 the UK tax credit (total from column (b) in Part C)

2 £

Calculate **one-half** of the tax credit (at box 2) and enter the result in box 3

3 £

Add the amount in box 1 to the amount in box 3 and enter the result in box 4

4 £

Enter in box 5 the one-half tax credit (from box 3)

5 £

Calculate **5%** of the amount in box 4 and enter the result in box 6

6 £

Subtract the amount in box 6 from the amount in box 5 and enter the result in box 7.
Please also enter this amount in the declaration in **Part E**.

7 £

Part E Declaration

- The company is beneficially entitled to the dividends included in this claim.
- The information I have given in this claim is correct and complete to the best of my knowledge and belief.
- On behalf of the company I claim payment of
as appropriate
 the amount shown in **box 7** of **Part D** above
(please enter this amount again below)

£

or

- the amount to be calculated by the Centre for Non-Residents as due to the company.

Signature

Date

Print name here

Please say in what capacity you are signing.

Please send the payment
as appropriate

- direct to the Swiss company
- to the company's bank/agent.
Enter name and full postal address below.

Account/reference number

Cadre réservé aux services fiscaux suisses

R-GB 15 (864)

SR-D

N° de la demande

Date de réception

**Convention contre la double imposition Royaume-Uni/Suisse
(SI 1978 Number 1408 and Protocols).**

Bordereau de paiement du crédit d'impôt accordé par le Royaume-Uni.

Ce formulaire est destiné aux entreprises suisses qui perçoivent des DIVIDENDES auprès d'une société britannique et qui, seules ou en association avec d'autres, détiennent directement ou indirectement au moins 10% des voix au conseil d'administration de ladite société britannique.

- Remplissez la version anglaise et les deux copies de la version française de ce formulaire. Le formulaire français est une traduction directe du texte anglais. Aidez-vous des **Notices explicatives de formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit**.
- Fournissez **TOUTES** les informations requises dans le formulaire et les Notices explicatives et joignez les pièces justificatives demandées. Joignez les originaux des **certificats de crédit fiscal** (pas de photocopies).
- Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace sur le formulaire, joignez une feuille volante. N'oubliez pas de signer la **déclaration** de la Partie E en précisant votre titre au sein de l'entreprise.
- **Consultez la notice explicative 5 pour savoir où envoyer le formulaire complété.**
Remarque : Par cette demande, vous acceptez que l'Administration fédérale des contributions certifie auprès des services fiscaux britanniques que l'entreprise est sise en Suisse et assujettie à la fiscalité suisse. Voir la notice explicative 3.

Pour obtenir de l'aide afin de remplir ce formulaire, écrivez à **Inland Revenue - Centre for Non-Residents, Fitz Roy House, PO Box 46, Nottingham, Angleterre NG2 1BD**. Vous pouvez également téléphoner du lundi au vendredi pendant les heures de bureau en vigueur au Royaume-Uni au +44 (0)151 736 1945 si vous appelez depuis l'étranger ou au **0115 974 1945** si vous appelez depuis le Royaume-Uni.

Partie A Coordonnées de l'entreprise suisse et du conseiller fiscal (le cas échéant)

Nom complet de l'entreprise sise en Suisse

Adresse complète (utilisez l'adresse directe de l'entreprise)

Numéro de téléphone

Numéro de télécopie

Référence (le cas échéant)

Coordonnées du conseiller fiscal (le cas échéant) ou de toute autre personne habilitée que le Centre for Non-Residents peut contacter au sujet des informations fournies dans ce formulaire. Voir la notice explicative 7.

Nom et adresse du conseiller, etc.

Numéro de téléphone

Numéro de télécopie

Référence (le cas échéant) ou nom du contact :

Certification des services fiscaux du canton

Nous certifions que le demandeur est une entreprise ou une entité constituée conformément à la législation suisse.

Canton :

Centre des impôts :

Année fiscale :

Numéro fiscal :

Cachet et signature _____ Date _____

Cadre réservé à l'Administration fiscale fédérale suisse

Signature _____ Date _____

Partie 2 Informations sur l'entreprise suisse

Répondez aux questions suivantes concernant l'entreprise suisse.

✓ Cochez la case correspondante

- 1 S'agit-il d'une entreprise créée en Suisse ou administrée conformément à la législation suisse ?

Oui Non

- 2 Où l'entreprise est-elle gérée et contrôlée ?

- 3 L'entreprise est-elle impliquée dans une activité industrielle ou commerciale ou exerce-t-elle une activité indépendante depuis un établissement permanent ou fixe sis au Royaume-Uni ?

Oui Non

Si « Oui », donnez des informations complètes, y compris le nom et la référence du

bureau des services fiscaux britanniques dont dépend l'établissement permanent ou fixe.

Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace, joignez une feuille volante.

- 4 L'entreprise, seule ou en association avec d'autres, détient-elle directement ou indirectement au moins 10% du droit de vote au sein de la ou des société(s) qui lui verse(nt) des dividendes ?

Oui Non

Remarque : La législation considère à cet effet que deux entreprises sont associées si l'une d'elles détient, directement ou indirectement, plus de 50% du droit de vote au sein de l'autre entreprise ou si une troisième société détient plus de 50% du droit de vote dans les deux premières.

- 5 L'entreprise possède-t-elle au moins 10% d'une catégorie d'actions de la société britannique qui lui verse des dividendes ?

Oui Non

Si « Oui », indiquez la date d'acquisition desdites actions.

Partie C Informations sur les dividendes pris en compte pour la demande de paiement du crédit d'impôt

Fournissez ci-dessous des informations complètes sur les dividendes. Si vous joignez un tableau de dividendes, indiquez ci-dessous son total dans les cases des **totaux (a) et (b)**.

N'oubliez pas de joindre les originaux des certificats de crédit fiscal. *Voir la notice explicative 4.*

Échéance du dividende	Valeur et description des titres. Saisissez • le nombre et la valeur nominale des titres • le nom et l'adresse de l'entreprise britannique qui verse les dividendes	Montant du dividende perçu par l'entreprise £	Montant du crédit d'impôt tel qu'il apparaît sur le(s) certificat(s) de crédit fiscal £
do not use			

TOTAL

(a)

(b)

Voir au verso les Parties D et E.

Cadre réservé aux services fiscaux du Royaume-Uni

Examined _____

Authorised _____

Amount paid:

£ _____ :

CNR Date stamp

Cadre réservé aux services fiscaux suisses		R-GB 15 (864)
SR-D	N° de la demande	Date de réception

**Convention contre la double imposition Royaume-Uni/Suisse
(SI 1978 Number 1408 and Protocols).**
Bordereau de paiement du crédit d'impôt accordé par le Royaume-Uni.

Ce formulaire est destiné aux entreprises suisses qui perçoivent des DIVIDENDES auprès d'une société britannique et qui, seules ou en association avec d'autres, détiennent directement ou indirectement au moins 10% des voix au conseil d'administration de ladite société britannique.

- **Remplissez la version anglaise et les deux copies de la version française de ce formulaire.**
Le formulaire français est une traduction directe du texte anglais. Aidez-vous des **Notices explicatives du Formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit**.
- Fournissez **TOUTES** les informations requises dans le formulaire et les Notices explicatives et joignez les pièces justificatives demandées. Joignez les originaux des **certificats de crédit fiscal** (pas de photocopies).
- Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace sur le formulaire, joignez une feuille volante. N'oubliez pas de signer la **déclaration** de la Partie E en précisant votre titre au sein de l'entreprise.
- **Consultez la notice explicative 5 pour savoir où envoyer le formulaire complété.**
Remarque : Par cette demande, vous acceptez que l'Administration fédérale des contributions certifie auprès des services fiscaux britanniques que l'entreprise est sise en Suisse et assujettie à la fiscalité suisse. Voir la notice explicative 3.

Pour obtenir de l'aide afin de remplir ce formulaire, écrivez à **Inland Revenue - Centre for Non-Residents, Fitz Roy House, PO Box 46, Nottingham, Angleterre NG2 1BD**. Vous pouvez également téléphoner du lundi au vendredi pendant les heures de bureau en vigueur au Royaume-Uni au **44 115 974 1945** si vous appelez depuis l'étranger ou au **0115 974 1945** si vous appelez depuis le Royaume-Uni.

Partie A Coordonnées de l'entreprise suisse et du conseiller fiscal (le cas échéant)

<p>Nom complet de l'entreprise sise en Suisse</p> <p>_____</p> <p>Adresse complète (utilisez l'adresse directe de l'entreprise)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Numéro de téléphone _____</p> <p>Numéro de télécopie _____</p> <p>Référence (le cas échéant) _____</p>	<p>Coordonnées du conseiller fiscal (le cas échéant) ou de toute autre personne habilitée que le Centre for Non-Residents peut contacter au sujet des informations fournies dans ce formulaire. Voir la notice explicative 7.</p> <p>Nom et adresse du conseiller, etc.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Numéro de téléphone _____</p> <p>Numéro de télécopie _____</p> <p>Référence (le cas échéant) ou nom du contact : _____</p>
---	---

Certification des services fiscaux du canton

Je certifie que le demandeur est une entreprise ou une entité constituée conformément à la législation suisse.

Canton : _____
 Centre des impôts : _____
 Année fiscale : _____
 Numéro fiscal : _____

Cachet et signature _____ Date _____

Cadre réservé à l'Administration fiscale fédérale suisse

Signature _____ Date _____

Partie 2 Informations sur l'entreprise suisse

Répondez aux questions suivantes concernant l'entreprise suisse.

✓ Cochez la case correspondante

- 1 S'agit-il d'une entreprise créée en Suisse ou administrée conformément à la législation suisse ?

Oui Non

- 2 Où l'entreprise est-elle gérée et contrôlée ?

- 3 L'entreprise est-elle impliquée dans une activité industrielle ou commerciale ou exerce-t-elle une activité indépendante depuis un établissement permanent ou fixe sis au Royaume-Uni ?

Oui Non

Si « Oui », donnez des informations complètes, y compris le nom et la référence du

bureau des services fiscaux britanniques dont dépend l'établissement permanent ou fixe.

Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace, joignez une feuille volante.

- 4 L'entreprise, seule ou en association avec d'autres, détient-elle directement ou indirectement au moins 10% du droit de vote au sein de la ou des société(s) qui lui verse(nt) des dividendes ?

Oui Non

Remarque : La législation considère à cet effet que deux entreprises sont associées si l'une d'elles détient, directement ou indirectement, plus de 50% du droit de vote au sein de l'autre entreprise ou si une troisième société détient plus de 50% du droit de vote dans les deux premières.

- 5 L'entreprise possède-t-elle au moins 10% d'une catégorie d'actions de la société britannique qui lui verse des dividendes ?

Oui Non

Si « Oui », indiquez la date d'acquisition desdites actions.

Partie C Informations sur les dividendes pris en compte pour la demande de paiement du crédit d'impôt

Fournissez ci-dessous des informations complètes sur les dividendes. Si vous joignez un tableau de dividendes, indiquez ci-dessous son total dans les cases des **totaux (a) et (b)**.

N'oubliez pas de joindre les originaux des certificats de crédit fiscal. *Voir la notice explicative 4.*

Échéance du dividende	Valeur et description des titres. Saisissez • le nombre et la valeur nominale des titres • le nom et l'adresse de l'entreprise britannique qui verse les dividendes	Montant du dividende perçu par l'entreprise £	Montant du crédit d'impôt tel qu'il apparaît sur le(s) certificat(s) de crédit fiscal £
Withdrawn - do not use			

TOTAL

(a)

(b)

Voir au verso les Parties D et E.

Cadre réservé aux services fiscaux du Royaume-Uni

Examined _____

Authorised _____

Amount paid:

£ _____ : _____

CNR Date stamp

Partie D Calcul du crédit d'impôt payable à l'entreprise suisse (« montant dû »)

Utilisez cette partie du formulaire pour calculer le montant dû. Vous trouverez dans la *notice explicative 6* un exemple de ce calcul.

Toutefois, si vous souhaitez que le Centre for Non-Residents calcule ledit montant, passez directement à la **Partie E**.

Dans la case **1**, entrez les dividendes perçus au Royaume-Uni (total de la colonne **(a)** de la Partie C)

1 £

Dans la case **2**, entrez le crédit d'impôt accordé au Royaume-Uni (total de la colonne **(b)** de la Partie C)

2 £

Calculez la moitié du crédit d'impôt (case 2) et entrez le résultat dans la case **3**

3 £

Ajoutez le montant des cases 1 et 3, puis entrez le résultat dans la case **4**

4 £

Dans la case **5**, entrez la moitié du crédit d'impôt (case 3)

5 £

Calculez 5% du montant de la case **4**, puis entrez le résultat dans la case **6**

6 £

Soustrayez le montant de la case **6** de celui de la case **5**, puis entrez le résultat dans la case **7**. Recopiez ce résultat dans la déclaration de la **Partie E**.

7 £

Partie E Déclaration

- L'entreprise est le bénéficiaire des dividendes indiqués dans ce formulaire.
- Pour autant que je sache, les informations que j'ai fournies dans la présente demande sont exactes et complètes.
- Pour le compte de l'entreprise, je demande le paiement

Cochez la case correspondante

- Du montant inscrit dans la **case 7** de la Partie D ci-dessus (recopiez ce montant dans la case ci-dessous)

£

ou

- Du montant qui sera calculé par le Centre for Non-Residents et dû à l'entreprise

Signature

Date

Indiquez votre nom

et votre adresse au sein de l'entreprise.

Veillez effectuer le remboursement

Cochez la case correspondante

- directement auprès de l'entreprise suisse
 auprès de l'agent ou de la banque de l'entreprise.

Entrez ci-dessous ses nom et adresse postale.

Numéro de compte/référence

Guidance Notes for form Switzerland/Direct Investor Company/Credit

- Use these Notes to help you complete form Switzerland/Direct Investor Company/Credit. If you need further information, please contact Inland Revenue – Centre for Non-Residents. Our address, telephone and fax numbers are in Note 8.
- The Notes in French are a direct translation from the English text.

1. Payment of UK tax credit to Swiss resident direct investor companies

A direct investor company is one that either alone or together with one or more associated companies controls, directly or indirectly, at least 10 per cent of the voting stock of the UK company paying the dividend.

The United Kingdom/Switzerland Double Taxation Convention provides an entitlement to a tax credit to Swiss resident direct investor companies equal to half the tax credit to which a UK resident individual would be entitled and for payment of the excess of that tax credit over its UK tax liability. The UK tax liability is 5% of the aggregate of the dividend and the direct investor's tax credit.

2. Purpose of form Switzerland/Direct Investor Company/Credit

Form Switzerland/Direct Investor Company/Credit enables a direct investor company to claim payment of the tax credit relief due under the UK/Switzerland Double Taxation Convention as described in Note 1 above.

3. Who can complete the form

A responsible officer of the Swiss company. An agent (e.g. tax adviser), "custodian" or other duly authorised person acting with the authority of the company may also complete and sign the declaration on the company's behalf.

4. Tax credit certificates

You **must** attach the original tax credit certificate(s) to the claim form. The UK company paying the dividend(s) will supply the certificate(s). The Centre for Non-Residents cannot accept photocopy or other copy certificates as evidence for payment purposes. We can return the original certificate(s) if you request us to do so.

5. Evidence of residence in Switzerland and where to send the completed form

It is a condition of payment of UK tax credit under the terms of the United Kingdom/ Switzerland Double Taxation Convention that the beneficial owner of the dividends is resident in Switzerland.

Send **three** copies of the completed form Switzerland/Direct Investor Company/Credit to the **Administration fédérale des contributions, 3003 Berne**. That office will arrange for completion of the certificate on the form and for one copy to be sent to the UK Inland Revenue – Centre for Non-Residents.

6. How to calculate the amount payable to the Swiss company

If you wish to calculate the **amount payable** to the company, follow the guidance in Part D of the form, entering the appropriate amounts in the boxes provided. The amounts of **dividend paid** and **tax credit** can be found on the tax credit certificate issued by the UK company paying the dividend. There is an example calculation below for a dividend of £1,000,000 **paid on or after 6 April 1999**.

Enter in box 1 the amount of UK dividend paid (total from column (a) in Part C)

1 £1,000,000.00

Enter in box 2 the UK tax credit (total from column (b) in Part C)

2 £ 111,111.11

Calculate **one-half** of the tax credit (at box 2) and enter the result in box 3

3 £ 55,555.55

Add the amount in box 1 to the amount in box 3 and enter the result in box 4

4 £1,055,555.55

Enter in box 5 the one-half tax credit (from box 3)

5 £ 55,555.55

Calculate **5%** of the amount in box 4 and enter the result in box 6

6 £ 52,777.77

Subtract the amount in box 6 from the amount in box 5 and enter the result in box 7.
This is the amount payable.

7 £ 2,777.78

If you prefer, the Centre for Non-Residents will calculate this amount for you.

7. Confidentiality

All the information that you provide to the Centre for Non-Residents is confidential. The Centre for Non-Residents can therefore only discuss the tax affairs of the company etc. with

- an officer of the company *and/or*
- any agent (e.g. tax adviser) who is nominated by the company.

If you wish us to take up any enquiries about your claim with your tax adviser therefore you should provide the relevant details in the box provided in the form *Swiss and/Direct Investor Company/Credit*.

8. Further information

If you need further information please

- write to **Inland Revenue, Centre for Non-Residents, Fitz Roy House, PO Box 46, Nottingham, England NG2 1BD**
- or phone the Centre for Non-Residents during UK office hours, Monday to Friday.

Our phone number is

+ 44 115 974 1915 if calling from outside the UK, or 0115 974 1945 if calling from the UK

Our fax number is

+ 44 115 974 1918 from outside the UK, or 0115 974 1918 from the UK.

When contacting us, please quote the company's UK reference number, if it has one (for example 'FD6/A/123456').

Our service commitment to you

The Inland Revenue and Customs & Excise are committed to serving your needs well by

Acting fairly and impartially

We

- treat your affairs in strict confidence, within the law
- want you to pay or receive only the right amount due.

Communicating effectively with you

We aim to provide

- clear and simple forms and guidance
- accurate and complete information in a helpful and appropriate way.

Providing good quality service

We aim to

- handle your affairs promptly and accurately
- be accessible in ways that are convenient to you
- keep your costs to the minimum necessary
- take reasonable steps to meet special needs
- be courteous and professional.

Taking responsibility for our service

- We publish annually our customer service aims and achievements.
- If you wish to comment, or make a complaint, we want to hear from you so we can improve our service. We advise you how to do this.

We can provide better service if you help us by

- keeping accurate and up to date records
- letting us know if your personal/business circumstances change
- giving us correct and complete information when we ask for it
- paying on time what you should pay.

Further information on customer service is available at Inland Revenue and Customs and Excise local offices, set out in our Charters, complaints leaflets (IR120 and Notice 1000) and Codes of Practice.

These notes are for guidance only and reflect the UK tax position at the time of writing. They do not affect any rights of appeal.

November 2003

© Crown copyright 2003

Withdrawn - do not use

Notices explicatives pour le formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit

- Ces notices contiennent des informations utiles qui vous permettront de remplir le formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le département Inland Revenue – Centre for Non-Residents. Notre adresse et nos numéros de téléphone et de télécopie figurent dans la notice 8.
- Les notices en français sont la traduction directe des notices en anglais.

1. Paiement du crédit d'impôt aux sociétés d'investissement direct suisses en Suisse

- Est considérée comme société d'investissement direct une entreprise qui, à elle seule ou en association avec d'autres, détient directement ou indirectement au moins 10% des voix au conseil d'administration de l'entreprise britannique qui lui verse des dividendes.
- La Convention contre la double imposition Royaume-Uni/Suisse accorde aux sociétés d'investissement direct résidant en Suisse le droit à un crédit d'impôt égal à la moitié du crédit fiscal dont bénéficierait un particulier résidant au Royaume-Uni ainsi qu'au paiement du solde éventuel dudit crédit d'impôt après apurement de ses obligations fiscales au Royaume-Uni. En la matière, l'impôt exigible au Royaume-Uni correspond à 5% de la somme des dividendes et du crédit d'impôt de l'investisseur direct.

2. Objectif du formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit

- Le formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit permet à une société d'investissement direct ou autre de demander le paiement du crédit d'impôt accordé conformément à la convention contre la double imposition Royaume-Uni/Suisse et décrit dans la notice 1 ci-dessus.

3. Signataire du formulaire

Le signataire doit être un cadre responsable de l'entreprise suisse. Un agent (ex. : conseiller fiscal), un « dépositaire » ou toute autre personne dûment mandatée par l'entreprise peut également remplir et signer cette déclaration.

4. Certificats de crédit fiscal

Vous devez obligatoirement joindre au formulaire de demande les originaux du ou des certificats de crédit fiscal. L'entreprise britannique qui verse les dividendes vous fournira ces certificats. Dans le cadre des demandes de paiement, le Centre for Non-Residents n'accepte pas les photocopies ou autres reproductions de certificats. Le ou les certificats originaux vous seront renvoyés sur simple demande de votre part.

5. Justificatifs de résidence en Suisse et adresse d'envoi du formulaire complet

Le paiement du crédit d'impôt accordé au Royaume-Uni dans le cadre de la Convention contre la double imposition Royaume-Uni/Suisse est réservé exclusivement aux bénéficiaires de dividendes résidant en Suisse.

Veuillez envoyer les **trois** exemplaires du formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit complété à l'**Administration fédérale des contributions, 3003 Berne**. Ce service complètera le certificat du formulaire et en enverra un exemplaire au département Centre for Non-Residents des services fiscaux du Royaume-Uni.

6. Calcul du montant dû à l'entreprise suisse

Pour calculer le **montant dû** à l'entreprise, suivez les instructions de la Partie D du formulaire et entrez les valeurs appropriées dans les cases prévues à cet effet. Le montant des dividendes versés et du crédit d'impôt est indiqué sur le certificat de crédit fiscal émis par l'entreprise britannique qui verse les dividendes. Voici un exemple de calcul pour un dividende de 1 million de livres Sterling versé à partir du 6 avril 1999 inclus.

Dans la case 1, entrez la valeur du dividende perçu au Royaume-Uni (total de la colonne (a) de la Partie C)

1	£1,000,000.00
---	---------------

Dans la case 2, entrez le crédit d'impôt accordé au Royaume-Uni (total de la colonne (b) de la Partie C)

2	£ 111,111.11
---	--------------

Calculez la **moitié** du crédit d'impôt (case 2) et entrez le résultat dans la case 3

3	£ 55,555.55
---	-------------

Ajoutez le montant des cases 1 et 3, puis entrez le résultat dans la case 4

4	£1,055,555.55
---	---------------

Dans la case 5, entrez la moitié du montant du crédit d'impôt (case 3)

5	£ 55,555.55
---	-------------

Calculez **5%** du montant de la case 4, puis entrez le résultat dans la case 6

6	£ 52,777.77
---	-------------

Soustrayez le montant de la case 6 de celui de la case 5, puis entrez le résultat dans la case 7. Il s'agit du **montant dû**.

7	£ 2,777.78
---	------------

Si vous préférez, le Centre for Non-Residents peut calculer ce montant à votre place.

7. Confidentialité

Toutes les informations transmises au Centre for Non-Residents sont confidentielles. Par conséquent, le Centre for Non-Residents traite des affaires fiscales de l'entreprise exclusivement avec :

- un responsable de celle-ci *et/ou*
- un agent (ex. : conseiller fiscal) mandaté par elle.

Si vous souhaitez que nous adressions nos demandes de renseignements sur votre dossier à votre conseiller fiscal, vous devez fournir les informations requises dans les cases du formulaire Suisse/Société d'investissement direct/Crédit prévues à cet effet.

8. Informations supplémentaires

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez :

- nous écrire à l'adresse **Inland Revenue – Centre for Non-Residents, Fitz Roy House, PO Box 46, Nottingham, Angleterre NG2 1BA**
- **ou** nous téléphoner du lundi au vendredi pendant les heures de bureau en vigueur au Royaume-Uni.

Notre numéro de téléphone :

+ 44 115 974 1945 si vous appelez depuis l'étranger, **0115 974 1945** si vous appelez depuis le Royaume-Uni.

Notre numéro de télécopie :

+ 44 115 974 1918 *depuis l'étranger*, 0115 974 1918 *depuis le Royaume-Uni*.

Quand nous vous contactez, n'oubliez pas, le cas échéant, de préciser la référence fiscale de votre entreprise pour le Royaume-Uni (ex. : FD6/A/123456).

Notre engagement de service

Le département Inland Revenue and Customs & Excise s'engage à vous servir au mieux de vos intérêts :

En agissant équitablement et impartialement

Nous :

- traitons vos affaires dans la plus grande confidentialité et dans le strict cadre légal,
- cherchons à ce que vous payiez ou encaissiez le montant exact de votre dette/créance et rien de plus.

En communiquant efficacement avec vous

Nous nous efforçons de vous fournir :

- des formulaires et instructions simples et clairs,
- des informations précises et complètes de la manière la plus utile qui soit.

En assurant un service de bonne qualité

Nous nous efforçons de :

- traiter vos affaires avec rapidité et exactitude,
- rester disponibles par des moyens très pratiques,
- réduire vos charges au minimum,
- prendre toutes les mesures raisonnables pour répondre à vos besoins,
- agir avec courtoisie et professionnalisme.

En assumant la responsabilité de notre service

- Nous publions tous les ans la liste des objectifs et réussites de notre service clientèle.
- Si vous avez des commentaires ou des réclamations, nous vous demandons de les exprimer afin que nous puissions améliorer notre service. Pour cela, nous vous proposons de suivre des principes simples.

Nous pouvons améliorer notre service si vous nous y aidez

- en nous transmettant des informations précises et actualisées,
- en nous informant des changements dans votre situation personnelle ou professionnelle,
- en nous fournissant des informations exactes et complètes lorsque nous vous les demandons,
- en payant vos dettes fiscales dans les délais.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur notre service clientèle auprès des agences locales du département Inland Revenue and Customs and Excise, dans nos chartes, bordereaux de réclamation (IR120 et Notice 1000) et codes de bonne pratique.

Ces notices sont fournies à titre indicatif uniquement. Elles reflètent la politique du Royaume-Uni en matière d'imposition au moment de leur rédaction. Elles n'affectent aucunement les possibilités d'appel.